



RAPPORT ANNUEL 2023

Comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec



RRCCUQ


Régime de retraite
des chargés de cours de
l'Université du Québec

Table des matières

2023 - En résumé	1
Mot du président.....	2
Administration	5
Évolution de la participation	7
Système de décaissement.....	11
Situation financière du RRCCUQ	14
Placements	18
Perspectives 2024	25
Membres du comité de retraite (en date du 31 décembre 2023).....	26
États financiers	28

2023 – En résumé

FONDS	Rendement 2023 *	Rendement 4 ans *
Fonds croissance	11,4 %	7,6 %
Fonds conservateur	8,5 %	2,2 %

En un coup d'œil 	
	2023
Actifs nets du Régime	306,3 M\$**
Nombre total de participants	3 385
Âge moyen	52,6 ans
Capital moyen	90 805 \$
Nombre de retraités (système de décaissement)	215
Capital moyen (système de décaissement)	238 511 \$

* Les rendements sont calculés à partir des valeurs marchandes des rapports des gestionnaires et du gardien des valeurs.

** Les actifs nets comprennent les actifs du Fonds croissance et du Fonds conservateur ainsi que d'autres éléments comme l'encaisse. Ce sont les données des états financiers audités de l'exercice 2023.

Mot du président

C'est avec un plaisir renouvelé que nous vous présentons les résultats de l'année 2023 du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (le « RRCCUQ »). À travers les différentes sections du présent rapport, vous constaterez que la dernière année en a été une de rattrapage, de progression et de transition.

Survol des rendements

Alors que les circonstances particulières de 2022 avaient donné des rendements négatifs pour nos deux fonds, plusieurs experts (économistes et gestionnaires de placement) partageaient le même degré d'incertitude quant à un possible rebondissement des marchés en 2023. Heureusement, grâce notamment aux rebonds des actions canadiennes et étrangères, ce sentiment d'incertitude s'est transformé en un de soulagement. L'année 2023 nous a alors permis de rattraper les pertes subies en 2022. Effectivement, le Fonds croissance a obtenu un rendement brut de 11,36 % bien que celui du portefeuille de référence fût de 13,17 %. Cette valeur retranchée est due entre autres à la sous-performance de nos placements alternatifs. De son côté, et fort heureusement, le Fonds conservateur a un peu mieux performé que son indice de référence (8,43 %) avec un rendement brut de 8,51 %.

Un des facteurs qui influence directement nos rendements est le coût peu élevé de nos frais totaux de gestion. Malgré l'augmentation des coûts d'opération de la Direction à la suite du renouvellement du protocole d'entente avec l'Université du Québec, le RRCCUQ s'est avéré être encore très concurrentiel grâce à des frais totaux de gestion aussi bas que 0,49 %.

Progression constante

- **Nombre de participant-es et total de l'actif**

Le nombre de participant-es au RRCCUQ a continué de progresser au cours de la dernière année alors qu'au 31 décembre 2023 on comptait près de 3 400 personnes qui y participaient. À la fin de l'année 2023, les actifs de notre caisse de retraite totalisaient 307,5 M\$ selon l'évolution de l'actif, dépassant ainsi le seuil psychologique de 300 M\$. De ce total, 228,3 M\$ étaient investis dans le Fonds croissance, alors que 79,2 M\$ étaient quant à eux investis dans le Fonds conservateur.

- **Système de décaissement**

Depuis son implantation en 2018, le système de décaissement n'a cessé de gagner en popularité. En 2023, nous avons franchi la barre des 200 retraité-es. Plus précisément, au 31 décembre 2023, le système de décaissement comptait 215 personnes retraitées pour une somme totalisant 51,3 M\$. En permettant de freiner les sorties d'argent de la caisse du RRCCUQ, le système de décaissement permet aux participants de profiter de frais plus bas avec des frais totaux qui sont en moyenne de 0,5 % par année comparativement à plus de 1,5 % ou 2 % pour des produits similaires dans les institutions financières.

De nouveaux partenaires

Dans le précédent rapport annuel, on annonçait qu'avec la taille actuelle de la caisse du RRCCUQ et la popularité du système de décaissement, l'administration interne avait atteint sa limite. La Direction du RRCCUQ devait par conséquent trouver une solution afin d'optimiser l'administration du Régime. Comme décrit plus en détail à la section « Administration », à la suite d'un appel d'offres de service, et un processus

de sélection rigoureux, le Comité de retraite a retenu les services de la firme TÉLUS Santé. Nous croyons que ce partenariat répondra aux besoins immédiats et futurs du RRCCUQ, et que les services offerts par TÉLUS Santé permettront aux participants de bénéficier d'une des meilleures expériences client sur le marché.

À la suite de la fin du mandat du cabinet comptable Mallette, la Direction du RRCCUQ a procédé à un appel d'offres afin de choisir l'auditeur externe qui sera chargé d'auditer les états financiers du RRCCUQ pour les prochaines années. À la fin du processus de sélection, le Comité de retraite a entériné le choix de la firme KPMG comme auditeur externe pour les cinq prochaines années. Je m'en voudrais de ne pas remercier Mme Julie Chouinard, associée chez Malette, pour l'excellence de son travail d'auditrice au cours des dix dernières années.

Gouvernance

Afin d'assurer les meilleures pratiques de gouvernance qui soit, plusieurs actions ont été réalisées. Dans un premier temps, des membres du Comité de retraite ont pris part à différentes activités de formation offertes par des organismes reconnus. De plus, afin de se préparer à la réflexion que nous devons faire sur l'intégration des facteurs ESG dans nos placements, les membres du Comité de placement ont reçu une formation sur la façon dont les facteurs ESG sont intégrés au Régime de retraite de l'Université de Sherbrooke. Aussi, lors de l'instance de juin, l'ensemble des membres du Comité de retraite ont suivi une formation sur l'investissement responsable et les facteurs ESG.

Enfin, la répondante à l'éthique, Mme Emmanuelle Marceau, a apporté des améliorations au formulaire de déclaration de conflit d'intérêt, d'avantages ou de cadeaux. Elle a aussi fourni son rapport annuel qui ne soulevait aucun manquement éthique.

Remerciements

J'aimerais exprimer ma sincère gratitude pour la contribution exceptionnelle des membres de la Direction du RRCCUQ, à commencer par messieurs Jean-Louis Ponce et Zaki Taboubi qui forment un excellent tandem. Ils ont accompli un travail colossal durant l'important appel d'offres pour le nouveau fournisseur de services, également en ce qui concerne l'évaluation de nos gestionnaires de placement, de même que des suivis rigoureux des nombreux dossiers traités tout au long de l'année. J'aimerais également souligner l'immense apport de Mme Josée Boutet qui, au-delà d'assurer un excellent service auprès des participants, administre le système de décaissement de main de maître. Je dois également souligner la qualité du travail de Mme Camille Rozé qui, parmi ses nombreuses tâches, contribue à la validation des cotisations tout en assurant également un service remarquable auprès des participants. Enfin, j'aimerais mettre en évidence l'importante contribution de Mme Annie Bergeron notamment quant à la préparation et la révision grammaticale de la documentation relative aux réunions des divers comités du RRCCUQ.

Je profite également de l'occasion qui m'est offerte pour reconnaître la rigueur et l'ardeur déployées par les membres du Comité exécutif. Ces derniers ont eu à traiter de nombreux et importants dossiers comme la sélection de notre nouvel administrateur de services. Je peux tenir des propos identiques pour qualifier le travail effectué par les membres du Comité de placement qui ont, en outre, débuté les travaux reliés à l'intégration des facteurs ESG à notre processus de gestion des actifs du RRCCUQ.

Je désire aussi remercier chaleureusement chacun des membres du Comité de retraite d'avoir rempli avec diligence leurs responsabilités de fiduciaires. Je salue également leur dévouement et assiduité ainsi que la rigueur démontrée lors des nombreuses décisions que le Comité a dû prendre pour maintenir la qualité et la pérennité du RRCCUQ.

Enfin, je désire exprimer ma reconnaissance envers l'Université du Québec qui, grâce à sa contribution financière, nous permet de maintenir un service de qualité aux participants tout en maintenant des frais de gestion peu élevés.

Je vous invite donc à lire attentivement notre rapport annuel et je vous transmets mes salutations les plus cordiales.

Benoît Perron
Président du Comité de retraite

Administration

Administration du RRCCUQ

Comme annoncé dans le rapport annuel 2022, à la section Perspective 2023, nous avons effectué au cours de l'année 2023 un appel d'offres en bonne et due forme pour l'administration du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ) afin d'identifier le fournisseur de services qui répondra le mieux à nos besoins actuels et futurs, et à ceux des participantes et participants.

Après avoir identifié et discuté avec les principaux fournisseurs en matière d'administration de régimes canadiens à cotisations déterminées, nous avons procédé à un appel d'offres sur invitation en transmettant notre cahier des charges à sept entreprises (incluant l'administrateur actuel Aon).

Toutes les entreprises invitées, sauf Aon, ont transmis une soumission. À la lumière des analyses effectuées pour chacun des critères d'évaluation décrits dans le cahier des charges, le Comité de retraite a décidé de retenir les services de TELUS Santé pour l'administration du RRCCUQ et a mandaté la Direction du RRCCUQ pour faire le nécessaire pour une transition ordonnée vers ce nouveau fournisseur au cours des prochains mois. Nous prévoyons une mise en service en septembre 2024.

Auditeur externe

Le mandat avec l'auditeur externe du RRCCUQ étant arrivé à échéance à la suite de l'audit des états financiers se terminant le 31 décembre 2022, la Direction du RRCCUQ a été mandatée par le Comité de retraite pour procéder à un appel d'offres visant la nomination de l'auditeur externe conformément à son Règlement intérieur.

Avant le lancement de l'appel d'offres, une rencontre a été tenue au préalable avec les firmes Mallette, Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) et KPMG, et les trois ont confirmé leur intérêt à soumissionner. Après avoir identifié et discuté avec deux autres cabinets comptables au Québec, la Direction du RRCCUQ a décidé de procéder à un appel d'offres sur invitation en transmettant un cahier des charges à cinq cabinets comptables.

À la suite de l'analyse des offres de services, le Comité de retraite a décidé de retenir les services de KPMG pour l'audit des états financiers du RRCCUQ et pour le service de réclamation de la TPS et de la TVQ.

Éthique et déontologie – Nouveau formulaire de déclaration de conflit d'intérêts, avantage(s) ou cadeau(x) et rapport annuel de la répondante de l'éthique

Le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts, avantage(s) ou cadeau(x) a été bonifié en ajoutant d'autres aspects que ceux financiers, ainsi qu'une déclaration d'impartialité.

La répondante de l'éthique du RRCCUQ, madame Emmanuelle Marceau, a transmis son rapport annuel de l'exercice 2023. Ce rapport présente les données sur le registre des déclarations d'intérêts et de droits des membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction du RRCCUQ. Il fait également état des déclarations de cadeaux ou d'avantages reçus par les membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction durant l'exercice 2023. À noter qu'aucun problème n'a été soulevé dans ce rapport.

Formation des membres du Comité de retraite

Une journée complète de formation portant sur l'investissement responsable et les facteurs ESG a été donnée aux membres du Comité de retraite le 8 juin 2023.

Il est important de mettre en perspective le fait que le RRCCUQ est un régime à cotisations déterminées qui investit la majeure partie de ses actifs dans des fonds communs. Par conséquent, son influence directe sur les entreprises dans lesquelles les fonds communs investissent est somme toute assez limitée. Cependant, le Comité de retraite choisit des gestionnaires de fonds communs qui prennent en compte les critères ESG dans leur processus de prise de décision d'investissement. Le Comité de retraite exerce aussi une influence indirecte sur les entreprises en collaborant et en exerçant une pression sur les gestionnaires des fonds communs dont les services sont retenus.

Le Comité de retraite communique ses objectifs et ses attentes en matière d'investissement responsable auprès des gestionnaires de fonds communs et un suivi régulier est effectué afin de s'assurer qu'ils maintiennent ou améliorent l'application de leur propre politique ESG. Pour ce faire, il demande aux gestionnaires de fonds de fournir des rapports réguliers sur l'impact ESG de leurs investissements.

Nous continuons à suivre de près l'évolution des tendances de l'industrie des caisses de retraite en matière d'investissement responsable puis nous poursuivons notre réflexion à cet égard afin de refléter les meilleures pratiques.

Assemblée annuelle

Pour la première fois depuis son existence, l'assemblée annuelle du RRCCUQ a été tenue à 10 h le 16 mai 2023 (cette assemblée avait toujours été tenue à 17 h). La formule du Webinaire et l'heure de présentation démontrent un intérêt parmi les participants, car au total 75 participants étaient branchés comparativement à 69 en 2022. Tout s'est bien déroulé et la vidéo est disponible sur le site Web du RRCCUQ.

Assurance responsabilité des fiduciaires

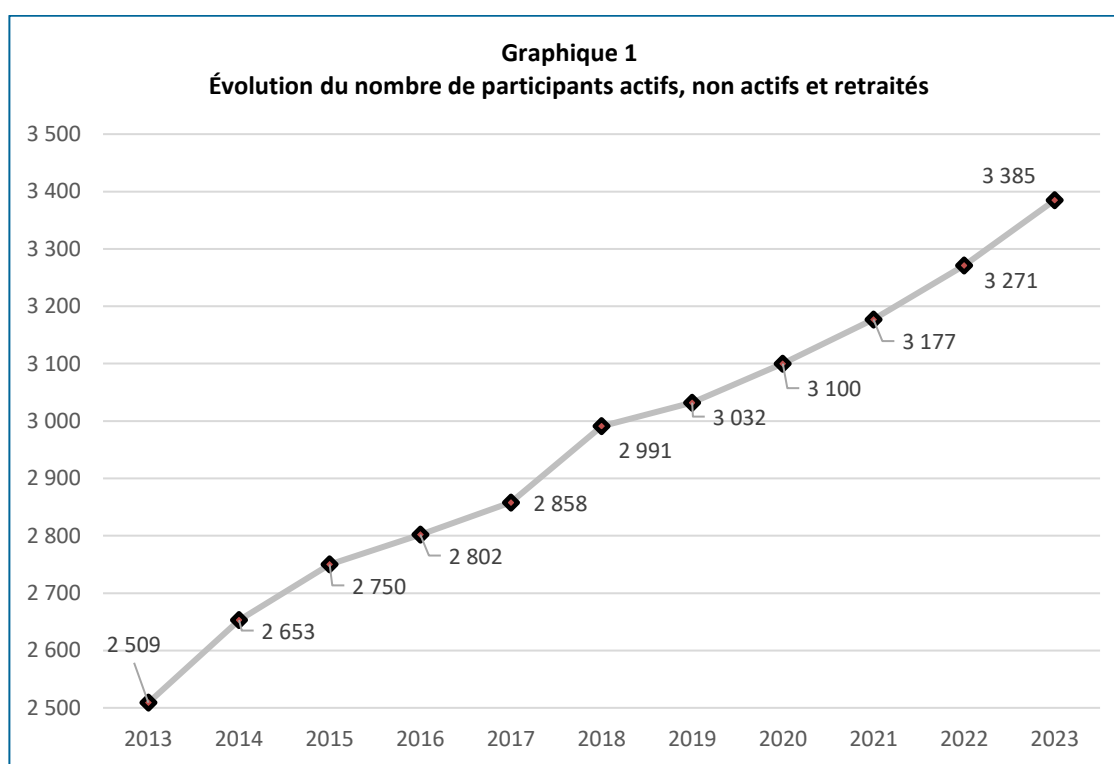
L'assurance responsabilité des fiduciaires, qui couvre les membres du Comité de retraite ainsi que les employés de la Direction, a été renouvelée avec l'assureur Chubb pour la période du 1er octobre 2023 au 1er octobre 2024, avec les mêmes conditions que celles de l'exercice précédent (5 M\$ de couverture et 25 k\$ de franchise).

Évolution de la participation

Au cours de l'année 2023, 223 nouveaux participants ont commencé à cotiser au RRCCUQ. Ce nombre est supérieur à celui de l'année 2022, qui était de 198. L'augmentation nette est toutefois de 114 participants, en raison de 109 départs en 2023.

Le nombre total de participants au 31 décembre 2023 s'élève à 3 385 (2 299 actifs, 871 non actifs et 215 retraités) comparativement à 3 271 au 31 décembre 2022, ce qui représente une augmentation de 3,5 %.

Le **Graphique 1** permet d'observer une croissance du nombre de participants de 34,9 % de 2013 à 2023.



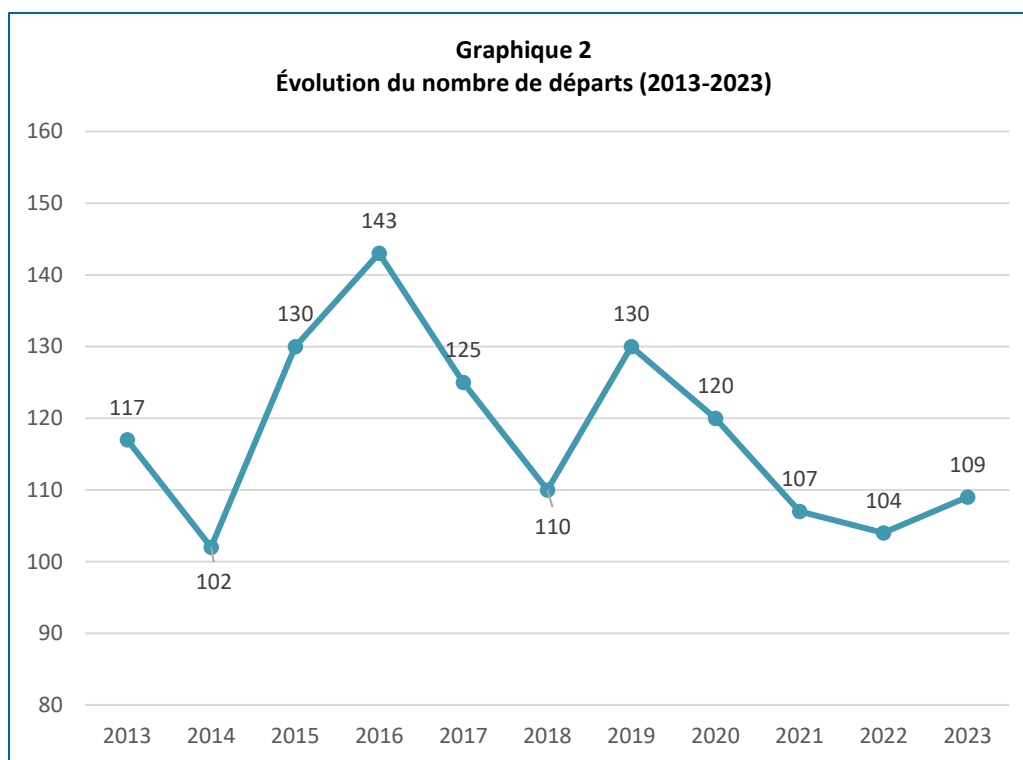
Le **Tableau 1** qui suit présente la répartition des 223 nouvelles adhésions par établissement. Ce tableau montre également la répartition des 109 départs en 2023, par établissement. Ces participants ont quitté le RRCCUQ en utilisant l'un des transferts suivants :

- Transfert dans un fonds de revenu viager ou l'achat d'une rente viagère;
- Transfert dans un autre régime de retraite;
- Transfert dans un compte de retraite immobilisé (CRI);
- Transfert dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- Transfert au conjoint survivant ou aux bénéficiaires à la suite d'un décès.

Tableau 1

Répartition des nouvelles adhésions et des départs par établissement			
	Adhésions	Départs	Écart
UQAM	79	41	38
UQTR	44	18	26
UQAC	15	10	5
UQAR	26	9	17
UQO	27	8	19
UQAT	23	8	15
ENAP	2	1	1
ÉTS	7	14	-7
Total	223	109	114

Le **Graphique 2** illustre l'évolution des départs de 2013 à 2023. Le nombre de départs était en baisse depuis les quatre dernières années, mais a augmenté en 2023, soit cinq de plus qu'en 2022. Cette augmentation est expliquée par le nombre grandissant de participants qui atteignent l'âge de la retraite. À noter que si le système de décaissement n'avait pas été mis en place en 2018, ce nombre serait beaucoup plus élevé en 2023, car 47 participants ont choisi le décaissement du RRCCUQ.

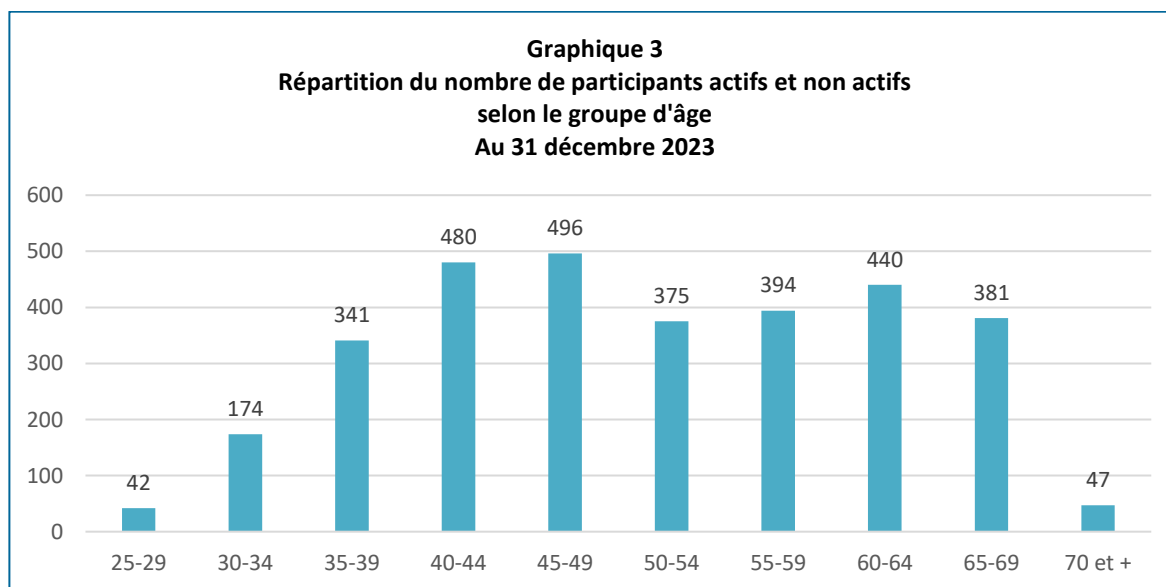


Le **Tableau 2** illustre l'évolution de l'âge moyen de tous les participants au cours de la dernière décennie. L'âge moyen continue d'augmenter depuis 2018, et cette tendance est expliquée par le fait que la personne participante peut demeurer au Régime au-delà de l'âge de 71 ans. Si on ne tient pas compte du système de décaissement dans cette analyse, l'âge moyen est de 51,4 années en 2023, en diminution de 0,1 par rapport à 2022 qui était de 51,5 années.

Tableau 2

Évolution de l'âge moyen (actifs – non actifs – retraités)	
31 décembre 2013	51,8 ans
31 décembre 2014	51,7 ans
31 décembre 2015	51,5 ans
31 décembre 2016	51,5 ans
31 décembre 2017	51,5 ans
31 décembre 2018	51,4 ans
31 décembre 2019	52,0 ans
31 décembre 2020	52,1 ans
31 décembre 2021	52,3 ans
31 décembre 2022	52,5 ans
31 décembre 2023	52,6 ans

La répartition des 2 299 participants actifs et 871 participants non actifs selon le groupe d'âge, comme illustrée par le **Graphique 3**, permet de constater que la majorité des participants se trouvent dans les trois groupes suivants : les 40-44 ans, les 45-49 ans et les 60-64 ans. Plus de la moitié de ces participants sont âgés de 55 ans et plus, soit 51,6 %. Vous retrouverez les données des 215 retraités du système de décaissement à la section suivante.



Le **Tableau 3** permet d'illustrer l'évolution de la participation au RRCCUQ dans les établissements du réseau de 2012 à 2022.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, avec une augmentation de son nombre de participants de 109 %, a connu la plus forte croissance au sein du réseau au cours des 11 dernières années. En termes absolus, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) dépasse les autres établissements avec une augmentation de 173 participants au cours de la même période.

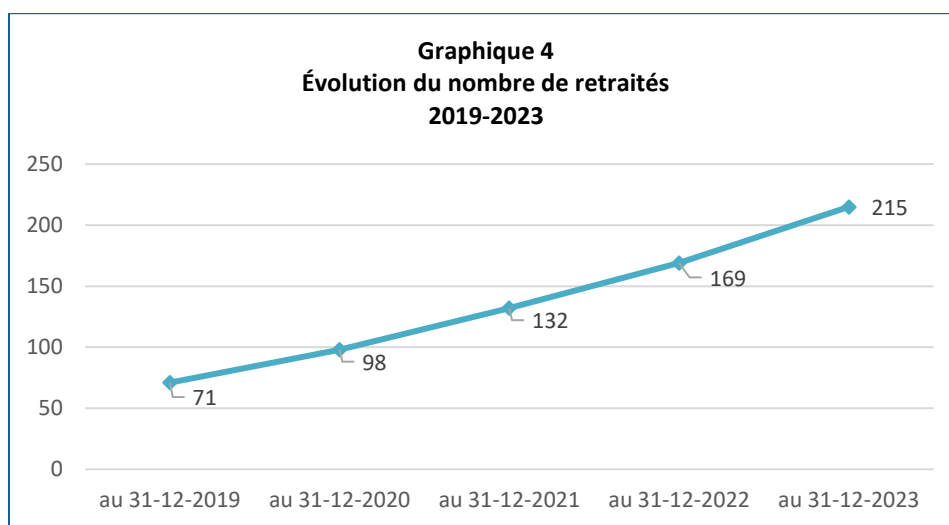
Tableau 3

Évolution de la participation par établissement 2013-2023											
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
UQAM	1 107	1 138	1 159	1 127	1 131	1 151	1 127	1 108	1 096	1 099	1 120
UQTR	389	425	454	476	488	497	501	526	525	544	562
UQAC	227	232	229	228	230	238	239	247	257	259	260
UQAR	209	233	248	262	267	272	277	271	274	286	300
UQO	307	333	334	355	360	364	378	374	393	394	404
UQAT	91	92	101	104	103	119	135	153	165	177	190
ENAP	35	37	37	41	40	44	48	54	58	60	59
ÉTS	144	163	188	209	239	256	256	269	277	283	275
Total	2 509	2 653	2 750	2 802	2 858	2 941	2 961	3 002	3 045	3 102	3 170
Nombre de participants au système de décaissement						50	71	98	132	169	215
Total des participants						2 991	3 032	3 100	3 177	3 271	3 385

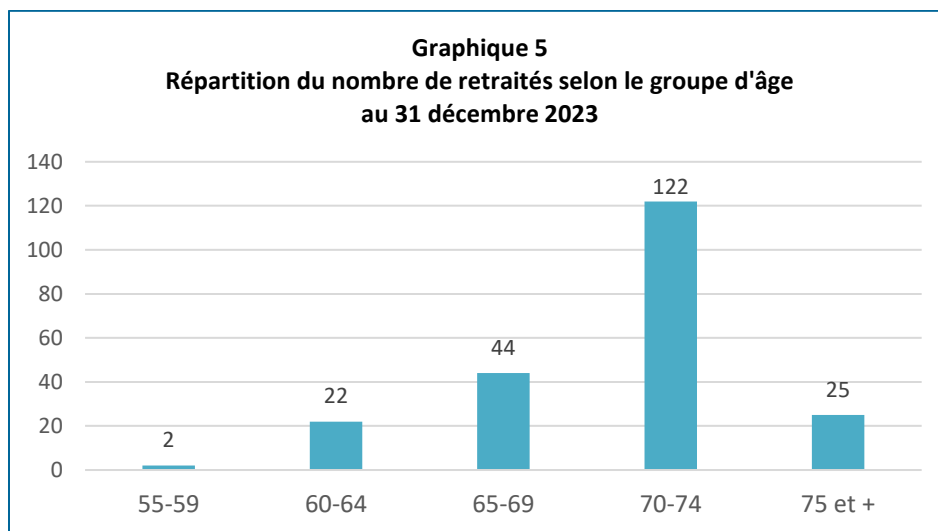
Système de décaissement

Pour la sixième année d'existence du système de décaissement du RRCCUQ, nous sommes toujours heureux de constater que plusieurs participantes et participants de 55 ans et plus ont préféré cette option au transfert de leurs actifs vers une institution financière.

Au 31 décembre 2023, le système de décaissement dénombrait 215 personnes retraitées, soit 46 de plus qu'en 2022. Le **Graphique 4** permet de constater l'évolution de la participation au système de décaissement des cinq dernières années.

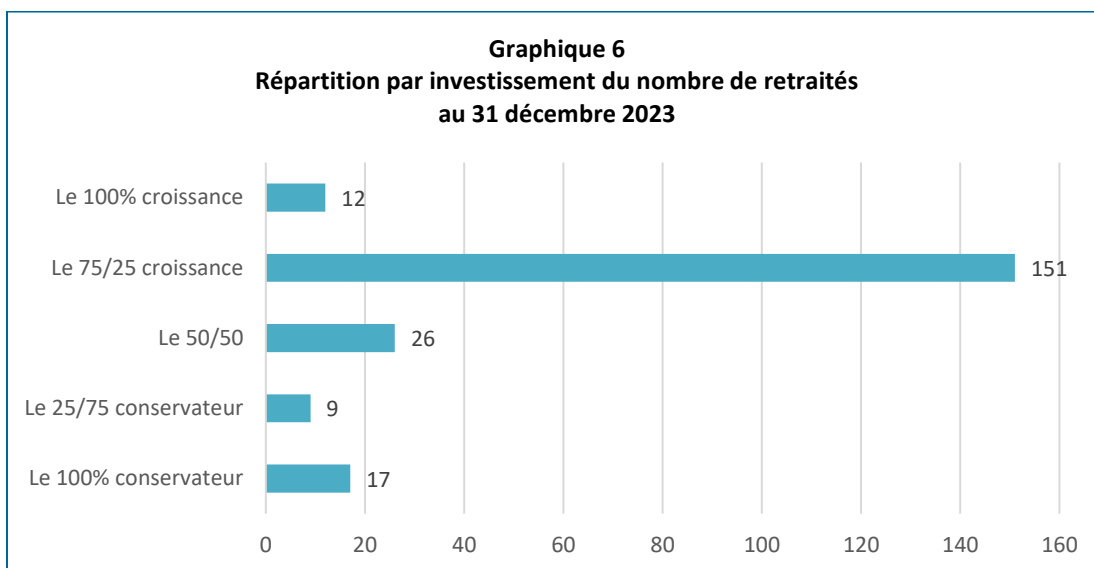


Le **Graphique 5** illustre la répartition des personnes retraitées selon le groupe d'âge. La grande majorité se retrouve dans la catégorie 70-74 ans (122). Les retraités âgés de 70 ans et plus représentent 68,4 % du total des retraités au système de décaissement. La moyenne d'âge au 31 décembre 2023 est de 70,9 ans.

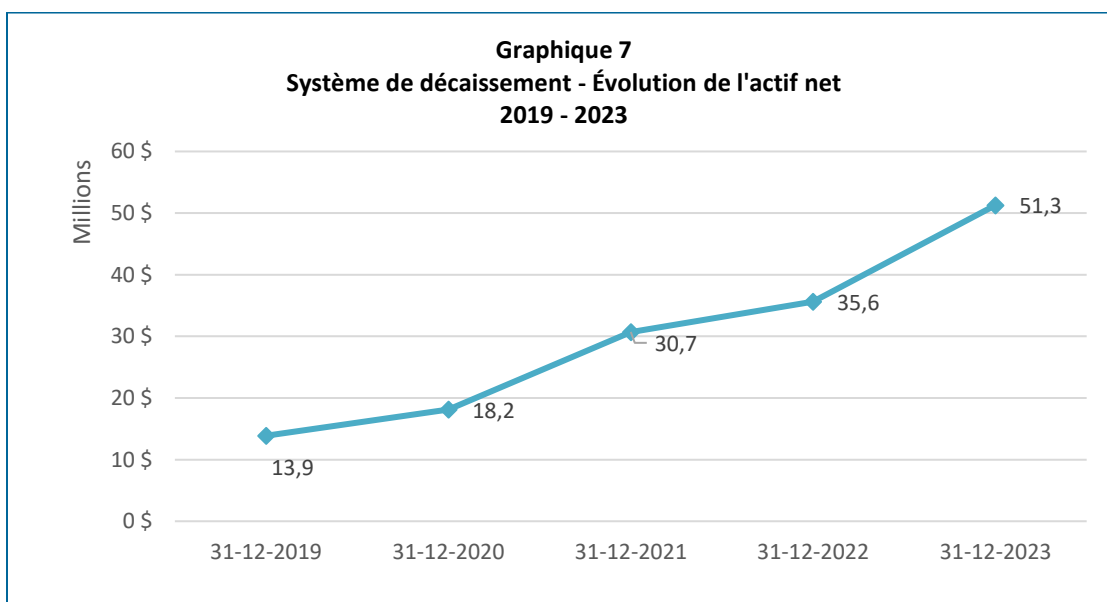


Le **Graphique 6** permet de constater que la majorité des personnes retraitées (70,2 %) ont choisi de laisser leurs actifs investis au fonds par défaut, soit le 75/25 Croissance.

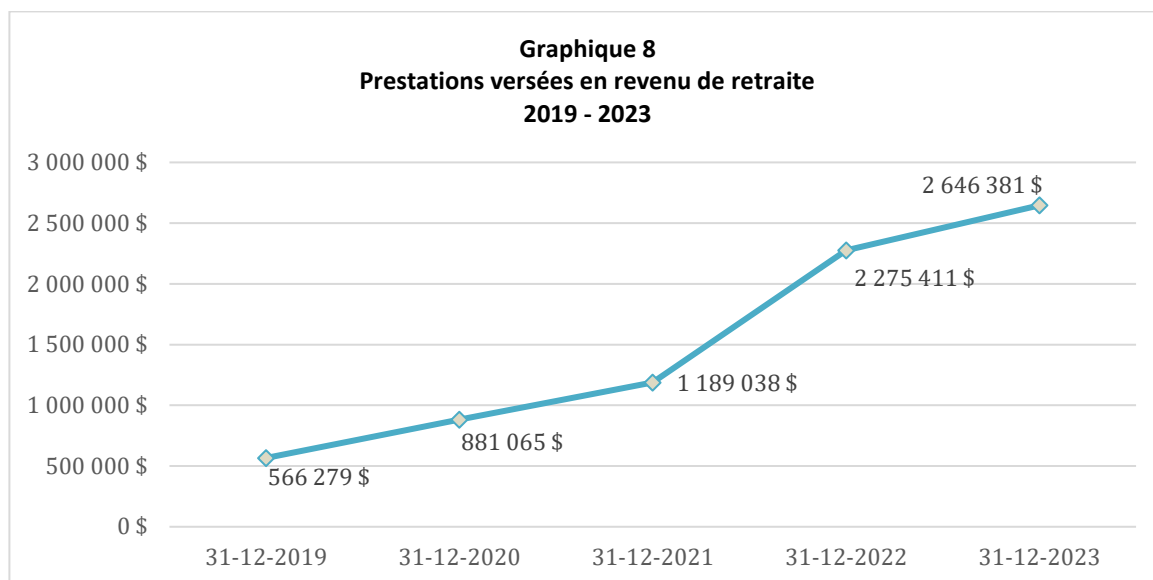
À noter qu'il est possible d'effectuer un changement une fois par année civile : [2 fonds 5 possibilités](#).



L'actif net des retraités du système de décaissement enregistre une croissance de plus de 260 % depuis son implantation. Le **Graphique 7** permet de visualiser l'évolution de l'actif net durant la période 2019-2023. Le capital moyen au 31 décembre 2023 est de 238 511 \$, plus élevé qu'en 2022 (210 898 \$). La valeur totale des actifs à cette date est de 51 279 920 \$.



En 2023, le RRCCUQ a versé 2 646 381 \$ en prestations variables FRV et/ou FERR. Tout comme le nombre de personnes retraitées et l'actif net, les prestations versées sont également en croissance et ont augmenté de près de 375 % depuis 2019. Le **Graphique 8** permet de constater l'évolution des prestations versées depuis 2019.



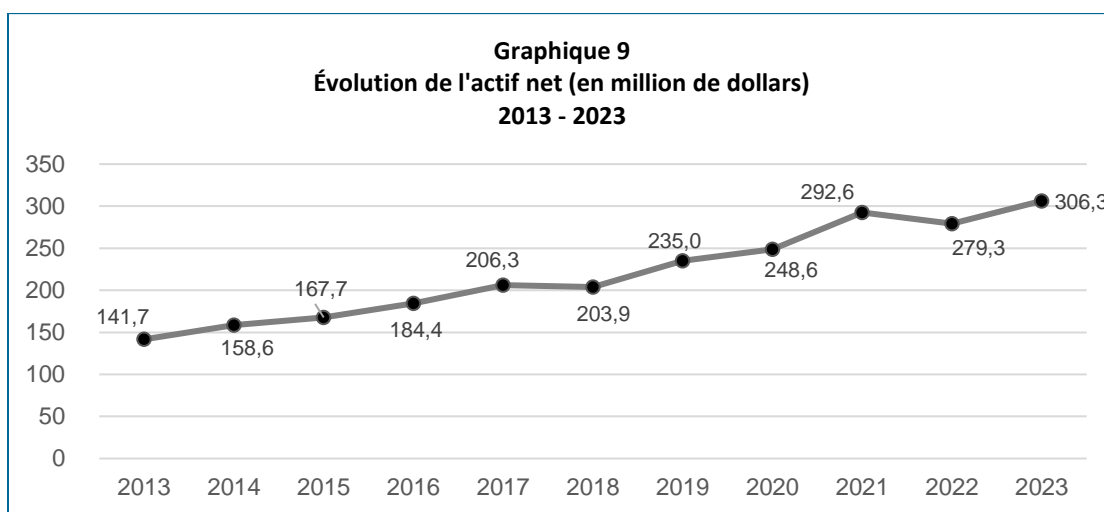
Il est important de rappeler que les personnes participantes âgées de 71 ans n'ont plus l'obligation de transférer leurs actifs vers une institution financière : [Système de décaissement](#).

Le système de décaissement du RRCCUQ a pour avantage de limiter les sorties de fonds et de conserver les actifs dans la caisse du Régime. En 2023, si les participants n'avaient pas choisi le système de décaissement, environ 14,4 M\$ auraient été transférés à l'extérieur du RRCCUQ. Cela permet également de maintenir un faible taux de frais de gestion pour tous les participants du Régime.

Situation financière du RRCCUQ

Évolution de l'actif net

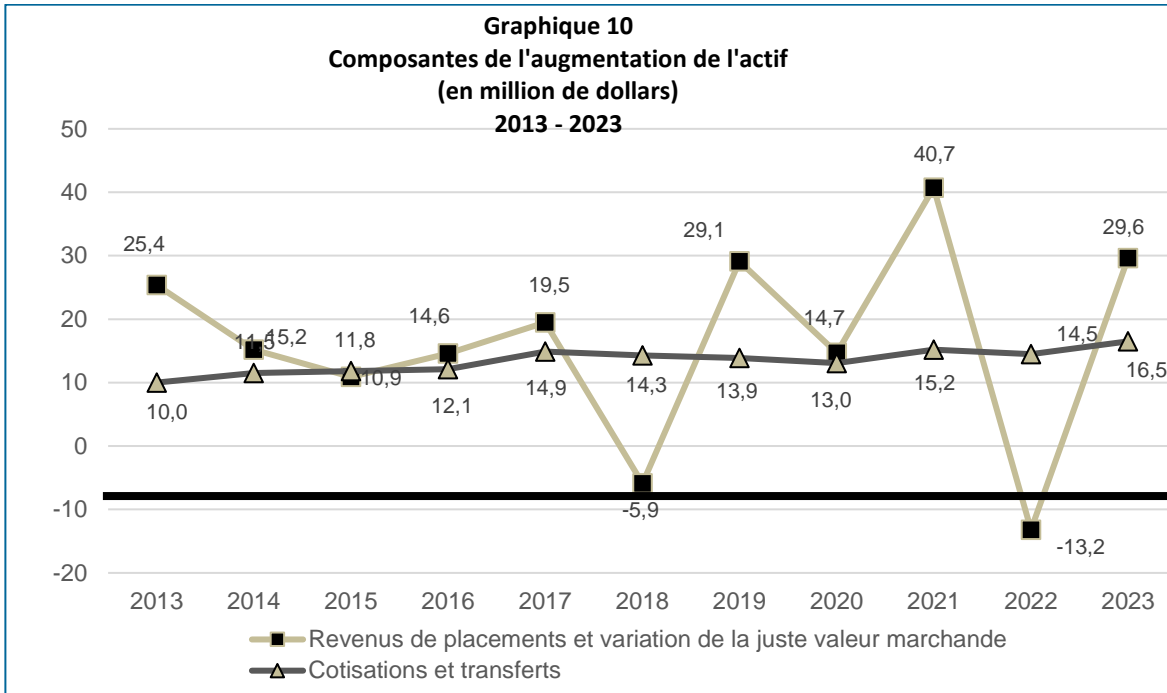
L'actif net de la caisse du RRCCUQ, au 31 décembre 2023, est de 9,7 % supérieur à celui au 31 décembre 2022. Comme nous le verrons à la section « Placements », les rendements positifs de l'année expliquent cette augmentation des actifs. L'apport important de cotisations au cours de l'année 2023 explique également cette augmentation. L'actif net avait enregistré une diminution de 4,5 % en 2022 et une croissance de 17,7 % en 2021. Le Graphique 9 permet de visualiser l'évolution de l'actif net durant la période 2013-2023.



Augmentation de l'actif

L'évolution de l'actif en 2023 s'explique, d'une part, par des cotisations régulières de 14 895 226 \$ (supérieures de 1 138 700 \$ par rapport à celles de 2022) auxquelles s'est ajouté le versement de cotisations volontaires totalisant 1 615 011 \$ (supérieures de 1 188 364 \$ par rapport à celles de 2022 en raison des montants relatifs aux demandes traitées). Des revenus de placement de 29 617 988 \$, dont 20 590 755 \$ provenant de la variation de la juste valeur marchande des placements, doivent être ajoutés à ces sommes.

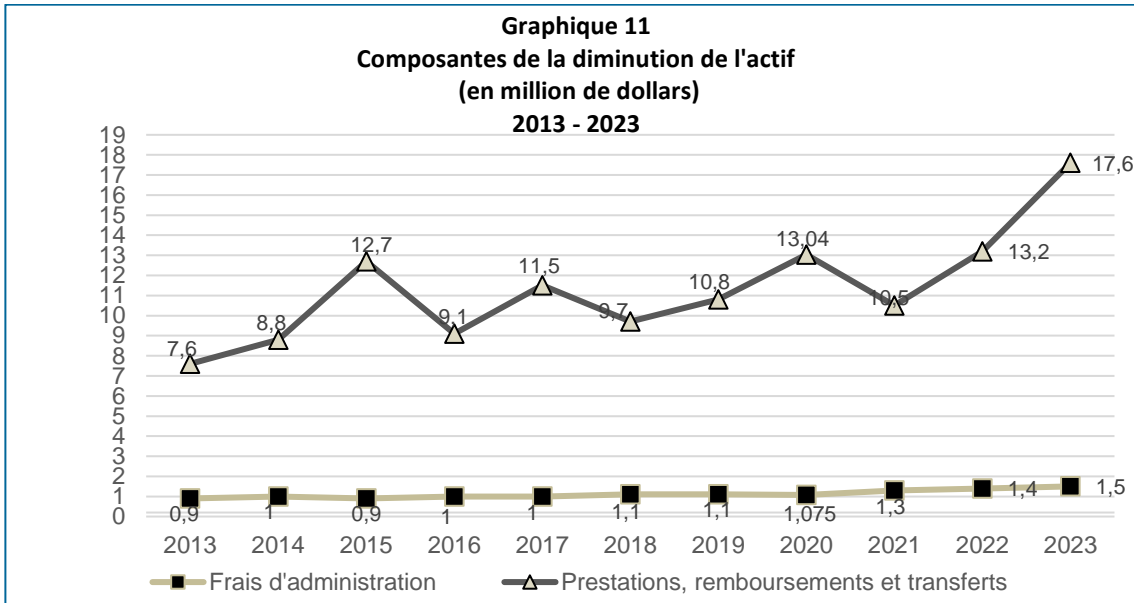
Au cours de 2023, ce sont les revenus de placement qui ont le plus contribué à l'accroissement de l'actif. Le Graphique 10 permet d'observer le poids relatif des cotisations et des revenus de placement dans le temps.



Diminution de l'actif

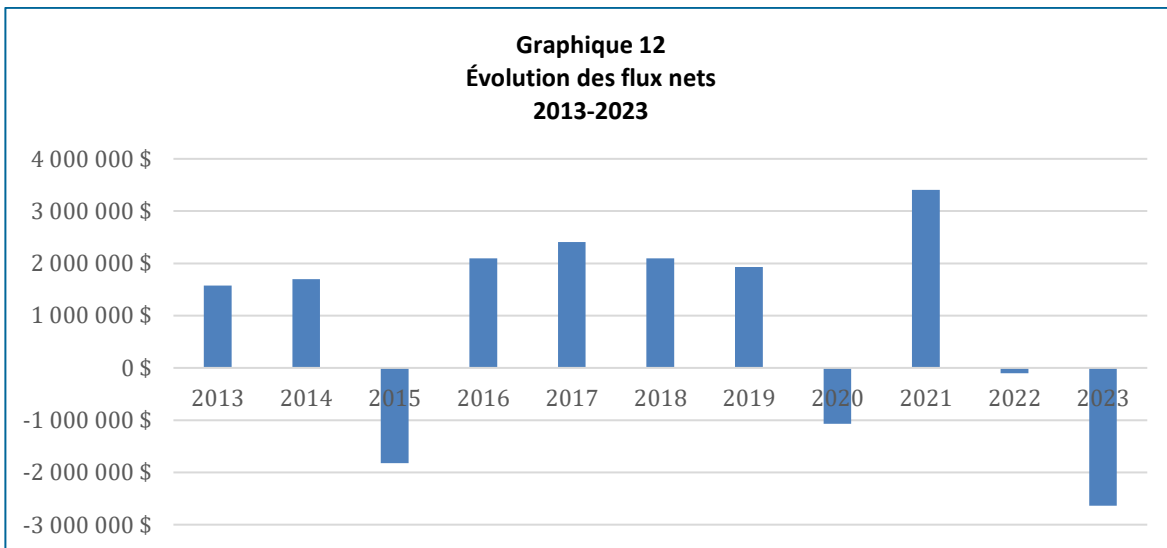
Les prestations versées et les remboursements expliquent en grande partie la diminution de l'actif, comme détaillé dans les états financiers annexés au rapport. En 2023, 17 611 566 \$ ont été versés sous forme de prestations ou de transferts aux personnes participantes. Des frais administratifs de 1 538 154 \$ s'ajoutent à cette somme. Nous observons que les prestations versées ont augmenté de façon significative en 2023 avec une accélération du rythme de croissance par rapport à 2022 (une croissance de 33,5 %, comparativement à une croissance de 25,5 % en 2022). Nous constatons ainsi le retour de la tendance caractérisée par une augmentation des sorties d'actifs. La même tendance est également observée pour les transferts vers d'autres régimes avec une augmentation assez significative (860 494 \$ en 2024 comparativement à 400 746 \$ en 2022). Les variations à la hausse des montants transférés s'expliquent par les montants relatifs aux demandes traitées et également par l'augmentation du nombre de ces demandes.

Le **Graphique 11** présente l'évolution des composantes de la diminution de l'actif depuis 2013. L'évolution de la tendance des sorties des actifs demeure un sujet d'actualité et nécessite des suivis périodiques de la part du Comité de retraite.



Évolution des flux nets

L'analyse des entrées et des sorties de fonds permet d'évaluer les flux nets de trésorerie au courant de l'année. En 2023, on observe un flux nets négatif de 2 639 483 \$. L'accroissement significatif des prestations versées et des transferts expliquent ce résultat. Le **Graphique 12** présente l'évolution de ces flux durant la période 2013-2023.



Les frais administratifs

Les frais administratifs de l'année 2023 ont augmenté par rapport à ceux de l'exercice précédent (1 538 154 \$ en 2023 comparativement à 1 366 621 \$ en 2022). Il s'agit d'une augmentation qui est en phase avec l'augmentation des actifs du Régime. À rappeler que ces frais comportent à la fois une composante fixe et une composante variable. La composante variable est la plus importante et augmente en fonction du volume. L'usage dans le milieu financier est de suivre les frais administratifs sur une base de ratio. À cet égard, la performance du Régime continue à être très intéressante.

Les honoraires des gestionnaires et du fiduciaire sont en hausse comparativement à 2022, en raison de l'accroissement des actifs sous gestion et aussi en raison des transferts attribuables à la mise en place de la nouvelle structure de placement (respectivement de 1 137 955 \$ en 2023 et de 990 989 \$ en 2022).

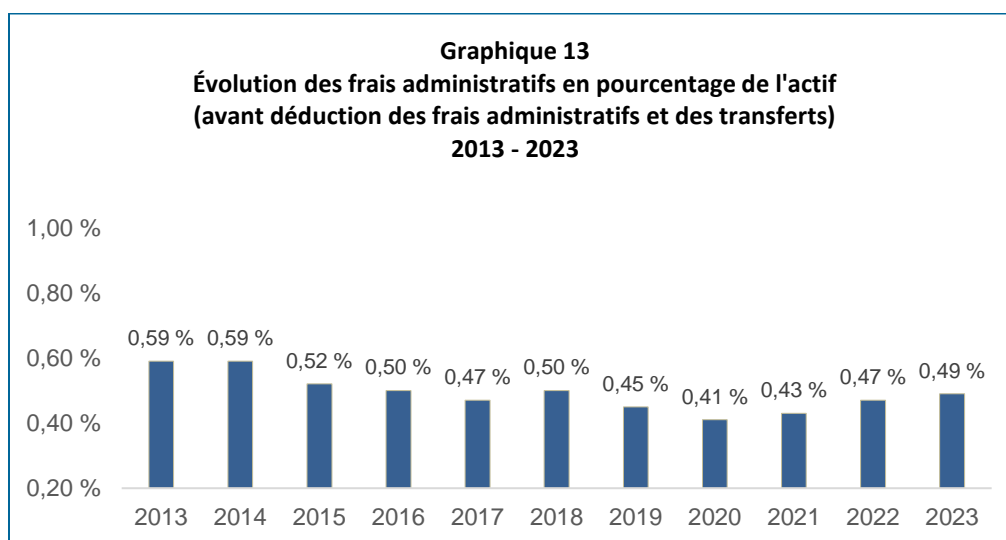
Pour les frais liés au soutien administratif qui sont payés à l'administrateur externe, ils s'élèvent à 198 645 \$, soit des frais similaires à ceux de 2022 (195 894 \$). La terminaison du paiement des honoraires afférents aux développements informatiques a compensé la hausse liée à l'augmentation du nombre des participants.

Les salaires et les charges sociales ont augmenté en raison principalement de l'entrée en vigueur des nouveaux termes du protocole d'entente avec l'Université du Québec. La partie assumée par le RRCCUQ pour la rémunération du personnel de la Direction a ainsi augmenté de 30 %. Rappelons que les dépenses pour les salaires incluent une partie de la rémunération de la présidence du Comité de retraite. Elles incluent également la rémunération du membre externe au Comité de placement qui est déterminée selon le nombre de rencontres, ainsi que la rémunération du membre indépendant et du représentant des participants non actifs qui est déterminée selon le temps alloué par ces personnes aux réunions du Comité de retraite.

Les frais de formation, de déplacement et de représentation ont augmenté, soit 9 901 \$ en 2023 comparativement à 7 478 \$ en 2022. Une hausse attribuable au retour progressif des réunions et des formations en présentiel.

L'assurance responsabilité des fiduciaires s'élève à 12 111 \$ en 2023, soit une hausse par rapport à 2022 compte tenu des conditions de renouvellement.

Le **Graphique 13** démontre que les frais assumés par les participants au RRCCUQ se sont maintenus en deçà de 0,6 % de l'actif total depuis 2013. En termes relatifs, les frais administratifs sont en légère hausse à 0,49 % en 2023 comparativement à 0,47 % en 2022 (le calcul est établi avant la déduction des frais et des transferts). Cette hausse s'explique essentiellement par la nouvelle structure des placements.



Placements

Politique de placement

Une des fonctions les plus importantes du Comité de retraite est celle d'adopter une politique de placement et c'est le principal instrument qu'utilise le Comité de retraite pour exercer sa responsabilité quant à la gestion des actifs du RRCCUQ. Un des principaux objectifs de la politique de placement est de définir le portefeuille de référence qui indique quel pourcentage des actifs sera attribué, à long terme, aux différentes catégories d'actifs.

Au cours de l'année 2023, le déploiement graduel des actifs vers les nouveaux portefeuilles de référence adoptés en 2022 s'est poursuivi. Rappelons que cinq options de placement sont offertes, soit le fonds croissance, le fonds conservateur et trois combinaisons de ces deux fonds. À noter que les options de placements offertes comprennent maintenant une exposition aux hypothèques commerciales, dettes privées, immobilier et infrastructure afin de mieux diversifier les actifs traditionnels.

Vous trouverez ci-dessous le **Tableau 4** présentant le portefeuille de référence et la répartition des actifs au 31 décembre 2023 de même que quelques informations sur le profil risque/rendement, respectivement pour les fonds croissance et conservateur.

Tableau 4

Catégorie d'actifs	Fonds croissance				Fonds conservateur			
	Portefeuille de référence			Au 31 déc. 2023	Portefeuille de référence			Au 31 déc. 2023
	Min	Cible	Max		Min	Cible	Max	
Valeur à court terme	0%	0%	20%	6.4%	0%	0%	20%	12,3%
Obligations Univers et autres titres assimilés à du revenu fixe	5%	10%	35%	14.5%	20%	30%	55%	30,0%
Obligations de sociétés					10%	20%	30%	23,7%
Hypothèques commerciales	0%	5%	15%	2.8%	5%	10%	20%	5,9%
Dettes privées	0%	5%	15%	1.9%	5%	10%	20%	4,5%
Actions canadiennes	5%	15%	25%	16.8%	0%	3%	10%	7,6%
Actions étrangères	25%	40%	55%	37.8%	5%	12%	20%	8,0%
Actions pays émergents	0%	5%	10%	4.6%	0%	3%	10%	0,0%
Immobilier	5%	10%	20%	5.8%	3%	6%	10%	2,7%
Infrastructures	5%	10%	20%	9.2%	3%	6%	10%	5,1%
Autres	0%	0%	0%	0.2%	0%	0%	0%	0,2%
Rendement attendu ^(Note 1)	6,64%				5,57%			
Volatilité attendu ^(Note 1)	8,21%				5,00%			
Repli majeur potentiel sur 1 an ^(Note 1)	(12,55%)				(4,77%)			

Note 1: Projections calculées par Fiera Capital et basées sur 20 000 scénarios stochastiques avec des hypothèses établies selon un consensus de marché ainsi que la courbe des taux en vigueur au 31 décembre 2023. Tous les gains en capitaux et revenus courants sont réinvestis et les portefeuilles sont rebalancés trimestriellement.

Les Tableaux 5 et 6 suivants fournissent plus de détails sur la diversification par gestionnaire et mandat des fonds croissance et conservateur au 31 décembre 2023.

Tableau 5

Catégories d'actifs	Mandats	Fonds croissance							
		Fiera Capital		Letko Brosseau		Mercer (gestionnaire délégué)		Total	
		M \$	%	M \$	%	M \$	%	M \$	%
Court terme, obligations et autres titres assimilés à du revenu fixe	Court terme	10,9	4,8%	3,3	1,5%	0,2	0,09%	14,5	6,4%
	Dettes privés (TD)					3,7	1,65%	3,7	1,6%
	Hypothèques commerciales (Addenda)					5,7	2,52%	5,7	2,5%
	Obligations Univers	7,7	3,4%					7,7	3,4%
	Obligations Core Plus	22,2	9,8%					22,2	9,8%
	Opportuniste liquide					4,1	1,80%	4,1	1,8%
	Sous-total	40,9	18,0%	3,3	1,5%	13,7	6,06%	57,9	25,6%
Titres de participation	Actions canadiennes	23,6	10,4%	14,6	6,4%			38,2	16,8%
	Actions étrangères	37,5	16,5%	48,2	21,3%			85,7	37,8%
	Actions pays émergents			10,3	4,6%			10,3	4,6%
	Sous-total	61,1	26,9%	73,2	32,3%			134,2	59,2%
Alternatifs	Actifs réels (BlackRock)					3,1	1,38%	3,1	1,4%
	Immobilier	4,8	2,1%			6,7	2,95%	11,5	5,1%
	Infrastructure	5,0	2,2%			14,8	6,52%	19,7	8,7%
	Sous-total	9,7	4,3%			24,8	10,92%	34,5	15,2%
Grand total	111,7	49,3%	76,5	33,7%	38,5	17,00%	226,7	100,0%	

Tableau 6

Catégories d'actifs	Mandats	Fonds conservateur							
		Fiera Capital		Letko Brosseau		Mercer (gestionnaire délégué)		Total	
		M \$	%	M \$	%	M \$	%	M \$	%
Court terme, obligations et autres titres assimilés à du revenu fixe	Court terme	9,6	12,2%			0,1	0,07%	9,7	12,3%
	Dettes privés (TD)					3,0	3,86%	3,0	3,9%
	Hypothèques commerciales (Addenda)					4,0	5,07%	4,0	5,1%
	Obligations de sociétés	12,5	15,9%					12,5	15,9%
	Obligations Univers	3,7	4,7%					3,7	4,7%
	Obligations Core Plus	23,8	30,1%					23,8	30,1%
	Opportuniste liquide					3,5	4,48%	3,5	4,5%
Sous-total	49,6	62,9%			10,6	13,48%	60,2	76,4%	
Titres de participation	Actions canadiennes	6,0	7,6%					6,0	7,6%
	Actions étrangères	6,3	8,0%					6,3	8,0%
	Sous-total	12,3	15,6%					12,3	15,6%
Alternatifs	Actifs réels (BlackRock)					0,9	1,17%	0,9	1,2%
	Immobilier					1,7	2,13%	1,7	2,1%
	Infrastructure					3,7	4,70%	3,7	4,7%
	Sous-total					6,3	8,00%	6,3	8,0%
Grand total	61,9	78,5%			16,9	21,50%	78,8	100,0%	

Rendement des fonds et des gestionnaires sous-jacents

Les marchés boursiers et obligataires ont terminé l'année 2023 sur une note positive malgré des périodes de volatilité, marquées par des fluctuations où les investisseurs ont oscillé entre pessimisme et optimisme dans un contexte d'inflation et de politique monétaire prédominante.

Les marchés publics ont affiché en 2023 l'une de leurs meilleures performances en 25 ans, avec la plupart des gains enregistrés lors des derniers mois de l'année, à la suite d'un changement de discours du marché vers un optimisme accru quant à la perspective d'un atterrissage en douceur. À la fin de l'année, l'inflation était retombée autour de 3 % ou moins dans la plupart des pays développés.

Cependant, seulement quelques actions ont été responsables de la hausse des indices de référence des marchés boursiers. En particulier, les entreprises technologiques canadiennes Shopify et Constellation Software ont contribué respectivement à hauteur de 20 % et 7 % au rendement du S&P/TSX. Pour sa part, l'indice boursier MSCI Tous les pays du monde a présenté une performance encore plus concentrée, avec 40 % de son rendement attribué aux sept plus grandes sociétés, communément appelées les "sept magnifiques" (Apple, Microsoft, Alphabet, Amazon, Nvidia, Meta et Tesla). Après avoir subi une correction notable en 2022, lorsque l'augmentation des taux d'intérêt a impacté leur valorisation, ces titres ont rebondi en 2023 grâce à l'enthousiasme suscité par l'intelligence artificielle générative.

Tableau 7

En dollar canadien	Année 2022	1T-2023	2T-2023	3T-2023	4T-2023	Année 2023
Bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada	1,82%	1,12%	1,01%	1,22%	1,28%	4,71%
Indice obligataire FTSE TMX Court terme	(4,05%)	1,82%	(0,80%)	(0,12%)	4,11%	5,02%
Indice obligataire FTSE TMX Universel	(11,69%)	3,22%	(0,69%)	(3,87%)	8,27%	6,69%
Indice obligataire FTSE TMX Long-terme	(21,76%)	4,72%	0,64%	(9,50%)	14,82%	9,51%
Indice obligataire FTSE TMX Sociétés	(9,87%)	2,79%	0,18%	(2,22%)	7,63%	8,38%
Indice S&P/TSX composé	(5,84%)	4,55%	1,10%	(2,20%)	8,10%	11,75%
Indice S&P 500	(12,16%)	7,37%	6,32%	(1,17%)	8,93%	22,90%
Indice MSCI EAEO (Net)	(8,23%)	8,34%	0,66%	(2,03%)	7,69%	15,07%
Indice MSCI Monde (Net)	(12,19%)	7,60%	4,45%	(1,36%)	8,66%	20,47%
Indice MSCI Tous les pays du monde (Net)	(12,43%)	7,18%	3,82%	(1,30%)	8,29%	18,92%
Indice MSCI Marchés émergents (Net)	(14,28%)	3,83%	(1,35%)	(0,82%)	5,20%	6,88%
Indice MSCI Europe (Net)	(8,89%)	10,43%	0,45%	(2,89%)	8,31%	16,67%
En dollar américain						
Indice S&P 500	(18,11%)	7,50%	8,74%	(3,27%)	11,69%	26,29%
Appréciation (Dépréciation) du \$US versus \$CA	7,27%	(0,12%)	(2,22%)	2,17%	(2,47%)	(2,68%)

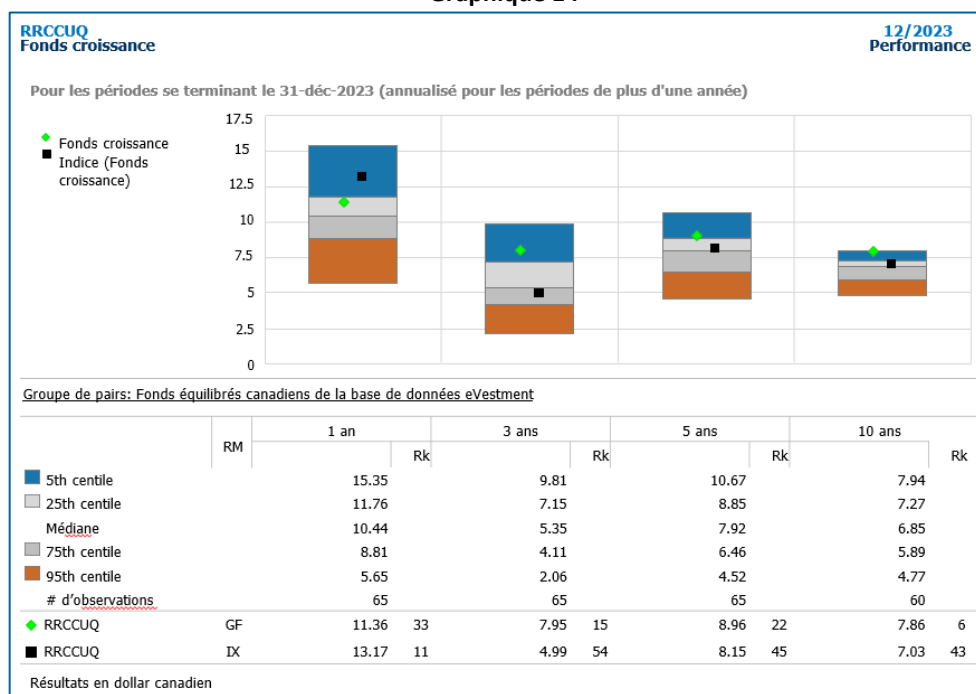
Dans ce contexte, le fonds croissance a généré un rendement brut de 11,4 %, tandis que son portefeuille de référence affichait un rendement de 13,2 %, représentant ainsi une valeur retranchée par la gestion active de 1,82 %. Cette valeur retranchée est attribuable aux catégories d'actifs comprenant les actions étrangères et les actifs réels.

Tableau 8

Fonds croissance	Au 31 déc. 2023		Pour les périodes se terminant le 31 déc. 2023			Rendements historiques annuels		
	Valeur marchande (M \$)	Allocation	3 mois	1 an	4 ans (annualisé)	2022	2021	2020
Fonds de croissance			5,84%	11,36%	7,62%	(3,16%)	16,65%	6,63%
Portefeuille de référence	226,7	100,0%	6,57%	13,17%	6,35%	(8,55%)	11,83%	10,51%
Valeur ajoutée / (retranchée)			(0,74%)	(1,82%)	1,27%	5,39%	4,82%	(3,88%)
Fiera Capital			6,93%	11,92%	7,50%	(6,67%)	13,71%	12,44%
Portefeuille de référence	111,7	49,3%	7,72%	13,66%	6,46%	(8,36%)	10,31%	11,80%
Valeur ajoutée / (retranchée)			(0,79%)	(1,75%)	1,04%	1,69%	3,40%	0,64%
Letko Brosseau			6,50%	13,73%	8,26%	0,14%	18,98%	1,37%
Portefeuille de référence	76,5	33,7%	8,02%	16,39%	6,73%	(10,13%)	12,48%	10,30%
Valeur ajoutée / (retranchée)			(1,52%)	(2,66%)	1,53%	10,27%	6,51%	(8,93%)
Mercer (DDM : 30 avril 2022)			1,50%	3,25%				
Portefeuille de référence	38,5	17,0%	2,53%	7,20%				
Valeur ajoutée / (retranchée)			(1,04%)	(3,96%)				
Court terme			1,85%	6,40%	2,40%	1,84%	(0,14%)	1,62%
BT Canada 91 jours	14,5	6,4%	1,30%	4,73%	1,88%	1,81%	0,17%	0,86%
Valeur ajoutée / (retranchée)			0,56%	1,67%	0,52%	0,03%	(0,31%)	0,76%
Obligations & autres titres			7,64%	7,93%	0,71%	(9,61%)	(2,09%)	7,68%
FTSE Canada indice univers	43,5	19,2%	8,27%	6,69%	(0,04%)	(11,66%)	(2,54%)	8,68%
Valeur ajoutée / (retranchée)			(0,63%)	1,24%	0,75%	2,05%	0,45%	(1,00%)
Actions canadiennes			6,87%	11,95%	10,38%	(0,02%)	33,25%	(0,47%)
S&P/TSX Composé	38,2	16,8%	8,10%	11,75%	8,58%	(5,84%)	25,09%	5,59%
Valeur ajoutée / (retranchée)			(1,22%)	0,20%	1,80%	5,82%	8,16%	(6,06%)
Actions étrangères			8,00%	17,17%	9,85%	(10,26%)	26,01%	9,91%
MSCI Monde (net)	96,0	42,4%	8,66%	20,46%	9,82%	(12,19%)	20,77%	13,87%
Valeur ajoutée / (retranchée)			(0,66%)	(3,30%)	0,03%	1,93%	5,24%	(3,96%)
Actifs réels (DDM : 1^{er} août 2022)			(0,71%)	0,28%				
IPC + 4 %	34,5	15,2%	1,05%	7,11%				
Valeur ajoutée / (retranchée)			(1,76%)	(6,84%)				

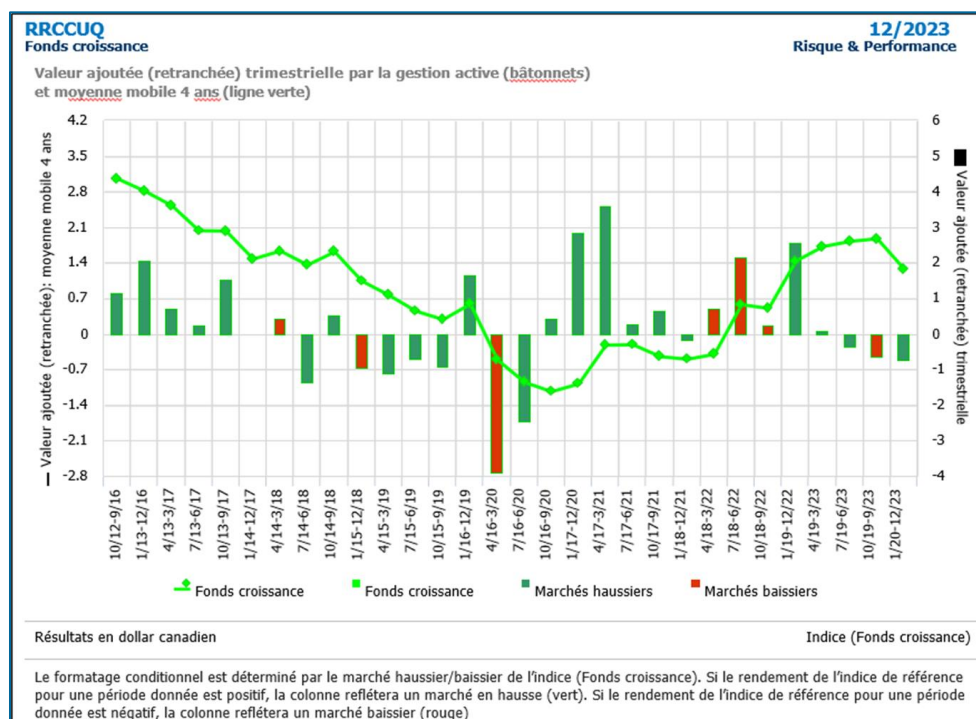
La performance historique du fonds croissance se situe au deuxième quartile d'un groupe de pairs (Fonds équilibrés canadiens de la base de données eInvestment) pour l'année 2023 et au premier quartile pour les périodes de 3 ans, 5 ans et 10 ans se terminant le 31 décembre 2023.

Graphique 14



Le Graphique 15 suivant illustre les valeurs ajoutées (retranchées) par la gestion active pour le fonds croissance dans une perspective historique et permet d'observer les fluctuations au fil des ans.

Graphique 15



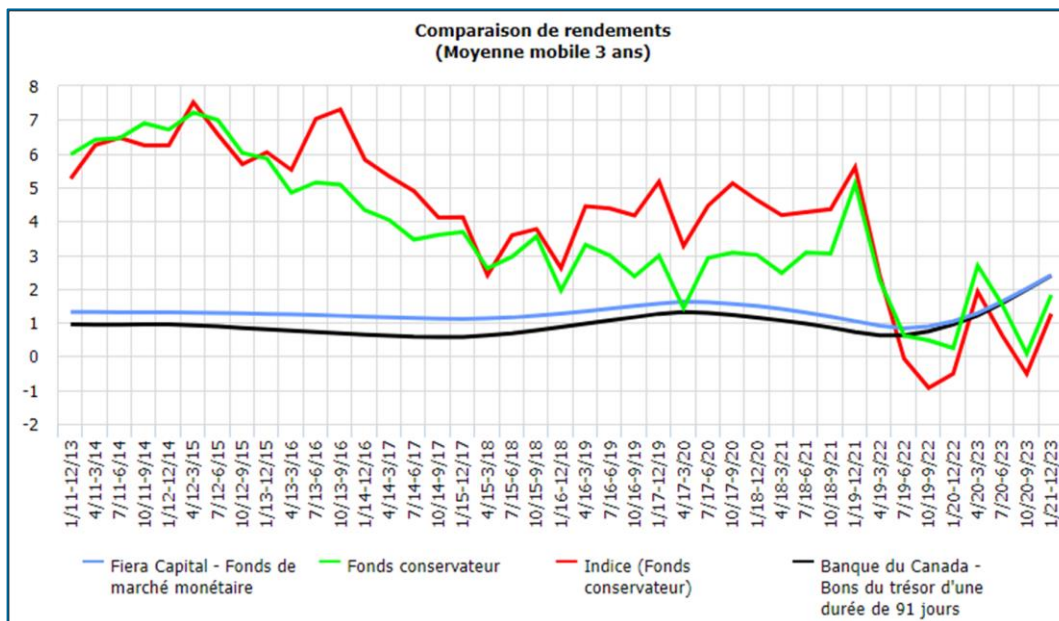
Quant au fonds conservateur, il a clôturé l'année 2023 avec un rendement brut de 8,51 %, alors que son portefeuille de référence affichait un rendement de 8,43 %, ce qui représente une valeur ajoutée par la gestion active de 0,09 %. Comme pour le fonds de croissance, on observe une valeur retranchée par la gestion active dans les catégories d'actifs comprenant les actions étrangères et les actifs réels.

Tableau 9

Fonds conservateur	Au 31 déc. 2023		Pour les périodes se terminant le 31 déc. 2023			Rendements historiques annuels		
	Valeur marchande (M \$)	Allocation	3 mois	1 an	4 ans (annualisé)	2022	2021	2020
Fonds de conservateur								
Portefeuille de référence	78,8	100,0%	6,55%	8,51%	2,25%	(6,26%)	3,76%	3,57%
Valeur ajoutée / (retranchée)			6,71%	8,43%	1,64%	(6,97%)	2,92%	2,82%
			(0,17%)	0,09%	0,61%	0,71%	0,84%	0,75%
Fiera Capital								
Portefeuille de référence	61,9	78,5%	7,54%	9,37%	2,47%	(6,20%)	3,76%	3,57%
Valeur ajoutée / (retranchée)			8,37%	9,72%	2,21%	(6,00%)	2,92%	2,82%
			(0,84%)	(0,35%)	0,26%	(0,20%)	0,84%	0,75%
Letko Brosseau								
Portefeuille de référence	0,0	0,0%						
Valeur ajoutée / (retranchée)								
Mercer (DDM : 1^{er} août 2022)								
Portefeuille de référence	16,9	21,5%	3,06%	5,23%				
Valeur ajoutée / (retranchée)			3,84%	6,80%				
			(0,78%)	(1,58%)				
Court terme								
BT Canada 91 jours	9,7	12,3%	1,21%	4,79%	2,00%	2,03%	0,31%	0,92%
Valeur ajoutée / (retranchée)			1,30%	4,73%	1,88%	1,81%	0,17%	0,86%
			(0,09%)	0,06%	0,12%	0,22%	0,14%	0,05%
Obligations & autres titres								
FTSE Canada indice univers	50,5	64,1%	7,98%	8,22%	0,71%	(12,06%)	(2,28%)	10,60%
Valeur ajoutée / (retranchée)			8,27%	6,69%	(0,04%)	(11,66%)	(2,54%)	8,68%
			(0,29%)	1,54%	0,75%	(0,40%)	0,26%	1,92%
Actions canadiennes								
S&P/TSX Composé	6,0	7,6%	10,67%	17,43%	11,72%	0,17%	22,41%	8,18%
Valeur ajoutée / (retranchée)			8,10%	11,75%	8,58%	(5,84%)	25,09%	5,59%
			2,58%	5,68%	3,14%	6,01%	(2,67%)	2,58%
Actions étrangères								
MSCI Monde (net)	6,3	8,0%	8,06%	17,53%	11,52%	(11,91%)	26,02%	18,53%
Valeur ajoutée / (retranchée)			8,66%	20,46%	9,82%	(12,19%)	20,77%	13,87%
			(0,60%)	(2,94%)	1,69%	0,28%	5,25%	4,66%
Actifs réels (DDM : 1^{er} août 2022)								
IPC + 4 %	6,3	8,0%	(0,17%)	(3,80%)				
Valeur ajoutée / (retranchée)			1,05%	7,11%				
			(1,22%)	(10,91%)				

Le fonds conservateur constitue une option de placement pour les chargés de cours participant au RRCCUQ qui ont comme objectif la protection du capital et la réduction de la volatilité des rendements. Les titres assimilés à du revenu fixe représentant plus de 70 % des actifs de ce fonds. Comme illustré au **Graphique 16** suivant, on peut voir que cette option de placement a protégé le capital sur toutes les périodes mobiles de 3 ans et cela tout en générant un rendement annuel moyen supérieur à celui des CPG ou d'un fonds de marché monétaire.

Graphique 16



Perspectives 2024

Perspectives économiques

La plupart des économistes s'entendent sur le fait que l'impact cumulatif de la politique monétaire plus stricte reste le principal facteur qui dégrade les perspectives économiques mondiales au début de 2024. L'inflation a décéléré et la plupart des banques centrales des pays développés semblent se diriger vers la fin probable de leurs augmentations de taux d'intérêt. La zone euro présente le risque de récession le plus élevé, tandis que la croissance devrait ralentir pour se situer entre 0,5 % et 1,5 % au Canada et aux États-Unis en 2024.

Administration du RRCCUQ

Nous estimons que la transition vers le nouvel administrateur du RRCCUQ, TELUS Santé, devrait être complétée au début du mois d'octobre 2024. Des communications détaillées seront transmises aux participants en temps opportun pour les informer des changements à venir, des séances de formation qui seront offertes et bien davantage. L'expérience des participants sur le portail web sera bonifiée et ces derniers auront accès à plusieurs outils en ligne conviviaux d'aide à la décision de placements et à la planification de retraite (par ex. : un questionnaire sur le profil d'investisseur, un simulateur de projection, un planificateur de retraite, une application mobile pour suivre l'évolution de ses placements, l'accès à des conseillers financiers salariés et outils pour améliorer ses connaissances financières). Les participants qui prennent leur retraite auront aussi accès à un outil de soutien au décaissement appelé Cumulus.

Investissement responsable

Le Comité de retraite a adopté lors de sa réunion du 7 juin 2024 un énoncé de nos convictions en matière d'investissement ESG pour guider notre approche globale. Cela facilitera également la définition de tout mandat convenu avec un gestionnaire de placements.

Il est important de souligner que le RRCCUQ est un régime à cotisations déterminées qui investit principalement dans des fonds communs. Par conséquent, son influence directe sur les entreprises dans lesquelles les fonds communs investissent est relativement limitée. Notre responsabilité est plutôt de choisir les fonds communs répondant à nos attentes.

Voici une brève description de l'approche adoptée par le Comité de retraite :

1. Sélectionner des gestionnaires qui intègrent les critères ESG dans leur processus de prise de décision en matière d'investissement;
2. Exercer une influence indirecte sur les entreprises en collaborant avec les gestionnaires ou en les encourageant à choisir des entreprises qui adoptent des critères ESG ;
3. Communiquer les objectifs et les attentes en matière d'IR aux gestionnaires et assurer un suivi régulier pour garantir le maintien ou l'amélioration de l'application de leur politique ESG;
4. À cet effet, le Comité de retraite demande aux gestionnaires de fournir des rapports réguliers sur l'impact ESG de leurs investissements. Cela permettra aux comités de placement et de retraite de surveiller l'évolution de cet impact et de communiquer ces informations aux bénéficiaires.

Membres du Comité de retraite (en date du 31 décembre 2023)

Université du Québec à Montréal (UQAM)



Ginette Prévost
Chargée de cours
prevost.ginette@uqam.ca
Représentante des chargés de cours



Lucie Lefebvre**
Directrice adjointe
Service du personnel enseignant
lefebvre.lucie@uqam.ca
Représentante de l'employeur

Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)



Léo Marcotte
Chargé de cours
leo.marcotte@uqtr.ca
Représentant des chargés de cours



Éric Hamelin*
Secrétaire général
Secrétariat général
eric.hamelin@uqtr.ca
Représentant de l'employeur

Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)



Mustapha Élayoubi*
Chargé de cours
elayoubi7@hotmail.ca
Représentant des chargés de cours



Pierre Ouellet
Directeur
Service des ressources humaines
pierre2_ouellet@uqac.ca
Représentant de l'employeur

Université du Québec à Rimouski (UQAR)



Sébastien Trudel
Chargé de cours
sebtrudel@videotron.ca
Représentant des chargés de cours



Barbra Tremblay
Directrice
Services à la communauté universitaire,
Campus de Lévis
barbra_tremblay@uqar.ca
Représentante de l'employeur

Université du Québec en Outaouais (UQO)



Sylvain Loïselle
Chargé de cours
sylvain.loiselle@uqo.ca
Représentant des chargés de cours



Manon Michaud
Directrice
Service des ressources humaines
manon.michaud@uqo.ca
Représentante de l'employeur

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)



Benoit Perron**
Chargé de cours
benoit.perron4@uqat.ca
Représentant des chargés de cours



Jean-François Bégin
Coordonnateur à la rémunération globale
Service des ressources humaines
jean-francois.begin@uqat.ca
Représentant de l'employeur

École nationale d'administration publique (ENAP)



Claude Paul-Hus**
Chargé de cours
claude.paul-hus@enap.ca
Représentant des chargés de cours



Élisabeth Robert**
Directrice
Service des ressources humaines
elisabeth.robert@enap.ca
Représentante de l'employeur

École de technologie supérieure (ÉTS)



Katy Lagacé*
Chargée de cours
katy.lagace@etsmtl.ca
Représentante des chargés de cours



Élane-Annie Bédard*
Directrice
Service des ressources financières
elaine-annie.bedard@etsmtl.ca
Représentante de l'employeur

Représentante des participants non actifs



Marie Bouvier
bouvier.marie@uqam.ca

Membre indépendant



Jean-François Laverdière
jean-francois.laverdiere@rbagroupefinancier.com

Membre externe



Marc-André Lapointe*
marc-andre.lapointe2@usherbrooke.ca

Direction du RRCCUQ



Jean-Louis Ponce
Directeur du Régime
rrccuq@uquebec.ca



Josée Boutet
Technicienne en administration
rrccuq@uquebec.ca



Zaki Taboubi
Conseiller
rrccuq@uquebec.ca



Camille Rozé
Technicienne en administration
rrccuq@uquebec.ca

* Membre du Comité de placement
** Membre du Comité exécutif



Annie Bergeron
Secrétaire de direction
annie.bergeron@uquebec.ca

En 2023, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois, avec un taux de participation de 92 %.

**Exercice terminé
le 31 décembre 2023**

Rapport financier du

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
Rapport financier du Régime de Retraite des Chargés de Cours de l'Université du Québec	
État de l'actif net disponible pour le service des prestations	1
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	2
Notes afférentes au rapport financier	3 - 13



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L
Bureau 600
500, Grande-Allée Est
Québec (QC) G1R 2J7
Canada
Téléphone 418 577 3400
Télécopieur 418 577 3440

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du comité de retraite et aux membres du régime du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit du rapport financier du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (le « régime »), qui comprend :

- l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2023;
- l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, le « rapport financier »).

À notre avis, le rapport financier ci-joint donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime au 31 décembre 2023, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements 2023* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier*** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du rapport financier au Canada et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Page 2

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Référentiel d'information financière

Nous attirons l'attention sur la note 2 a) du rapport financier, qui décrit le référentiel d'information financière applicable et l'usage prévu du rapport financier.

En conséquence, il est possible que ce rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point - Informations comparatives

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été audités par un autre auditeur, qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 27 avril 2023.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du rapport financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport financier conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements 2023* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation du rapport financier, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.



Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport financier comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans le rapport financier au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu du rapport financier, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si le rapport financier représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



Page 4

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Québec, Canada

Le 11 juin 2024

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

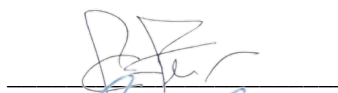
État de l'actif net disponible pour le service des prestations

31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actif		
Encaisse	572 121 \$	2 447 436 \$
Créances		
Cotisations de l'employeur	503 688	690 382
Cotisations des participants	503 688	690 382
Cotisations volontaires	210 941	50 354
Produits de placements	145 203	108 356
Taxes à la consommation	58 154	58 679
	1 421 674	1 598 153
Placements (note 4)		
Marché monétaire	3 248 627	1 268 070
Fonds communs	237 855 600	216 317 662
Actions canadiennes	14 597 252	13 520 427
Actions étrangères	49 803 784	44 594 530
	305 505 263	275 700 689
	307 499 058	279 746 278
Passif		
Charges à payer (note 6)	293 527	308 624
Prestations à payer	891 372	102 000
	1 184 899	410 624
Actif net disponible pour le service des prestations	306 314 159	279 335 654
Obligation au titre des prestations	306 314 159 \$	279 335 654 \$

Se reporter aux notes afférentes au rapport financier.

Au nom du comité de retraite,

 _____, membre du comité

 _____, membre du comité

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Cotisations de l'employeur	7 447 613 \$	6 878 263 \$
Cotisations des participants		
Régulières	7 447 613	6 878 263
Volontaires	1 615 011	426 647
Transferts provenant d'autres régimes	–	270 592
	<u>16 510 237</u>	<u>14 453 765</u>
Produits de placements		
Fonds communs de placement	6 666 160	4 600 212
Dividendes	2 026 358	2 724 449
Intérêts	210 724	308 240
Gain de change	123 991	109 927
	<u>9 027 233</u>	<u>7 742 828</u>
Augmentation nette de la juste valeur sur les placements	20 590 755	–
	<u>46 128 225</u>	<u>22 196 593</u>
Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Prestations versées		
Retraites		
Forfaitaires	10 986 756	8 897 906
Variables	2 646 381	2 275 411
Décès	1 795 634	1 232 592
Cessations d'emploi	1 322 301	380 600
	<u>16 751 072</u>	<u>12 786 509</u>
Frais d'administration		
Gestionnaires de placements	1 003 048	872 092
Soutien administratif	198 645	195 894
Fiduciaire	134 907	118 897
Salaires et charges sociales	117 904	90 807
Frais d'enregistrement	41 719	37 103
Auditeur	19 919	11 380
Assurances fiduciaires	12 111	10 762
Frais de formation, de déplacement et de représentation	9 901	7 478
Frais divers	–	4 937
Honoraires	–	17 271
	<u>1 538 154</u>	<u>1 366 621</u>
Transferts vers d'autres régimes	860 494	400 746
Diminution nette de la juste valeur sur les placements	–	20 920 603
	<u>19 149 720</u>	<u>35 474 479</u>
Variation de l'actif net disponible pour le service des prestations	26 978 505	(13 277 886)
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	279 335 654	292 613 540
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	<u>306 314 159 \$</u>	<u>279 335 654 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes au rapport financier.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes au rapport financier

Exercice clos le 31 décembre 2023

Depuis le 1^{er} juin 1990, l'Université du Québec (l'« Université ») offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées. Le régime est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec) sous le numéro 31062.

1. Description sommaire du régime

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs doivent se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

a) Cotisations du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

b) Cotisations de l'employeur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant, laquelle est portée au crédit de ce participant.

c) Cotisations volontaires

Tout participant, peu importe qu'il soit un participant actif ou un participant non actif, peut transférer au Régime toute somme en provenance d'un autre régime de pension agréé (RPA), d'un compte de retraite immobilisé (CRI) ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dont il est le rentier. Les sommes ainsi transférées sont alors traitées à titre de cotisations volontaires et ne sont pas déductibles du revenu du participant.

d) Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par le Régime pour le compte des participants vers un autre régime de retraite, un compte de retraite immobilisé, un fonds de revenu viager ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

e) Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65^e) anniversaire de naissance du participant.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes au rapport financier (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Description sommaire du régime (suite)

f) Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55^e) et son soixante-cinquième (65^e) anniversaire de naissance.

g) Retraite ajournée

Lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante et onze (71) ans. Le paiement de sa rente est ajourné.

h) Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite peut acheter une rente annuelle viagère auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant décède avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte devient non immobilisé et est transféré à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Un participant non actif peut recevoir des prestations variables à même la caisse du Régime selon des modalités similaires à un fonds de revenu viager (FRV) ou à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Ce revenu de retraite est administré selon le statut des sommes accumulées dans le Régime.

i) Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes au rapport financier (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

2. Mode de présentation

a) Mode de présentation du rapport financier

Comme le permet l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec), le régime a choisi de produire ses rapports financiers en vertu des Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Lors de la sélection ou la modification des politiques comptables qui ne se rapporte pas à son portefeuille de placements ou de ses obligations de retraite, les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite requièrent que le régime se conforme (sur une base continue) soit aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») de la Partie I du Manuel de CPA Canada - Comptabilité, soit aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (« NCECF ») de la Partie II du Manuel. Le régime se conforme sur une base continue aux NCECF.

Le rapport financier du régime a été préparé dans le but d'aider les membres du comité du Régime de Retraite des Chargés de Cours de l'Université du Québec à se conformer aux exigences de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre.

b) Base de mesure

Le rapport financier a été préparé selon la méthode du coût historique, sauf les instruments financiers, qui sont évalués à leur juste valeur marchande par l'entremise de l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

c) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Le rapport financier est présenté en dollars canadiens, la devise fonctionnelle du régime.

d) Recours à des estimations

La préparation d'un rapport financier exige que l'administration ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date de l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont reportés au cours de l'année durant laquelle ils deviennent apparents.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes au rapport financier (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

3. Principales méthodes comptables

a) Devise étrangère

Les transactions en devise étrangère sont converties en dollars canadiens au cours de change à la date de la transaction. Les éléments monétaires en devise étrangère sont convertis au cours de clôture à chaque clôture.

Les écarts de change résultant de la conversion d'éléments monétaires sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sous la rubrique (*Perte*) *gain de change*.

b) Transactions d'investissement, comptabilisation des revenus et coût des transactions

i) Transactions d'investissement

Les investissements sont comptabilisés à la date de transaction.

ii) Comptabilisation des revenus

Les cotisations salariales et les cotisations de l'employeur sont comptabilisées au moment où les services ont été rendus par les participants à l'employeur.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs des placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

iii) Coût des transactions

La commission des courtiers et les autres coûts des transactions sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations lorsqu'ils sont engagés.

c) Actifs et passifs financiers

i) Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date où le régime devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations lorsqu'ils sont réalisés.

Le régime évalue tous ses investissements à leur juste valeur par l'entremise de l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations lorsqu'ils sont réalisés.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes au rapport financier (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Actifs et passifs financiers (suite)

i) Actifs financiers (suite)

Tous les autres actifs financiers non dérivés, incluant les contributions à recevoir, sont évalués au coût amorti.

Le régime décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou il transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie dans une transaction dans laquelle il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ou dans laquelle le régime ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé le contrôle de l'actif financier.

Lors de la décomptabilisation de l'actif financier, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la contrepartie reçue est comptabilisée comme un gain réalisé lors de la vente d'un investissement dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

ii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de la transaction, soit la date où le régime devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le régime décomptabilise un passif financier lorsque son obligation contractuelle est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si, et seulement si, le régime a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le régime considère les charges à payer comme étant des passifs financiers non dérivés.

iii) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations lorsqu'ils sont réalisés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à leur juste valeur et tous les changements sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes au rapport financier (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

4. Placements

		2023	2022
	Coût	Juste valeur	Juste valeur
Marché monétaire			
Billets provinciaux	2 463 762 \$	2 373 204 \$	634 554 \$
Bons de Trésor	875 423	875 423	633 516
	3 339 185	3 248 627	1 268 070
Fonds communs			
Actions	59 970 266	82 344 126	91 828 828
Titres à revenu fixe	77 602 660	77 498 495	83 581 878
Infrastructure	23 541 736	23 709 236	2 441 642
Marché monétaire	20 584 225	20 584 225	17 687 918
Immobilier	14 199 172	13 195 431	4 944 956
Hypothèques commerciales	9 657 787	9 705 638	9 058 456
Dettes privées	6 624 870	6 771 657	2 871 568
Actifs réels liquides	4 164 434	4 046 792	3 902 416
	216 345 150	237 855 600	216 317 662
Actions canadiennes - par secteur d'activité			
Finance	2 612 039	4 121 474	3 238 832
Matériaux	2 082 122	2 494 244	2 301 563
Consommation discrétionnaire	1 341 704	1 666 822	1 560 617
Énergie	833 920	1 395 678	1 726 820
Télécommunications	698 063	1 336 858	1 462 080
Industrie	830 607	1 181 381	996 152
Biens de consommation de base	668 227	891 384	932 472
Technologie de l'information	422 020	819 647	502 016
Services aux collectivités	404 970	493 870	575 162
Immobilier	141 118	134 844	145 073
Santé	118 609	61 050	79 640
	10 153 399	14 597 252	13 520 427
Solde reporté	229 837 734 \$	255 701 479 \$	231 106 159 \$

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes au rapport financier (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

4. Placements (suite)

		2023	2022
	Coût	Juste valeur	Juste valeur
Solde reporté	229 837 734 \$	255 701 479 \$	231 106 159 \$
Actions étrangères - par pays			
États-Unis	17 899 753	25 297 887	23 731 542
France	5 532 641	6 420 241	5 444 449
Royaume-Uni	3 474 353	3 566 679	2 989 107
Allemagne	1 793 273	2 874 529	2 367 002
Japon	1 854 843	2 333 289	2 583 675
Suisse	1 009 346	1 603 569	1 131 249
Irlande	1 278 691	1 465 311	1 287 844
Bermudes	878 593	1 098 243	444 206
Pays-Bas	831 173	982 343	1 416 962
Autriche	1 526 946	928 955	414 408
Corée	609 013	912 067	635 323
Portugal	409 954	630 984	639 326
Danemark	473 239	526 202	458 220
Chine	409 873	444 862	363 320
Australie	541 661	362 257	349 545
Espagne	716 790	356 366	338 352
	39 240 142	49 803 784	44 594 530
	269 077 876 \$	305 505 263 \$	275 700 689 \$

Les valeurs unitaires des fonds sont les suivantes :

	2023	2022
Fonds croissance	60,1341 \$	54,3475 \$
Fonds conservateur	18,0001	16,6080

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes au rapport financier (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

4. Placements (suite)

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés par le fiduciaire selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - Évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

				2023
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Marché monétaire	– \$	3 248 627 \$	– \$	3 248 627 \$
Fonds communs	–	228 149 962	9 705 638	237 855 600
Actions canadiennes	14 597 252	–	–	14 597 252
Actions étrangères	49 803 784	–	–	49 803 784
	64 401 036 \$	231 398 589 \$	9 705 638 \$	305 505 263 \$

				2022
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Marché monétaire	– \$	1 268 070 \$	– \$	1 268 070 \$
Fonds communs	–	207 259 206	9 058 456	216 317 662
Actions canadiennes	13 520 427	–	–	13 520 427
Actions étrangères	44 594 530	–	–	44 594 530
	58 114 957 \$	208 527 276 \$	9 058 456 \$	275 700 689 \$

Au cours des exercices 2023 et 2022, il n'y a eu aucun transfert significatif dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1, 2 et 3.

5. Gestion des risques associés aux instruments financiers et du capital

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif dans l'exposition aux risques financiers de l'entité par rapport à l'exercice précédent.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes au rapport financier (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

5. Gestion des risques associés aux instruments financiers et du capital (suite)

Les objectifs du régime sont d'optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, étant donné que celui-ci est assumé par les membres participants. La gestion du capital du régime est confiée à des gestionnaires qui ont la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placements adoptée par le comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le régime est exposé à des risques dont les plus importants sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le Comité de retraite a mis en place des politiques et procédures qui précisent l'ampleur de l'exposition du régime aux risques les plus importants.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque de perte financière pour le régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements. Le régime est exposé à un risque de crédit en ce qui concerne ses placements de marché monétaire et indirectement en ce qui concerne les fonds communs de placement de marché monétaire, d'obligations, d'hypothèques commerciales et de dettes privées.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que le régime éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers dans des conditions normales ou contraignantes. Afin de gérer ses liquidités, le régime assure un suivi mensuel de ses entrées et sorties d'argent. Les passifs financiers du régime sont constitués de charges à payer qui ont une échéance inférieure à un an.

c) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison de la variation du prix du marché, que cette variation soit causée par des facteurs propres à un seul titre, à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Tout changement des conditions de marché entraînera une augmentation (une diminution) de l'actif net étant donné que tous les instruments financiers du régime sont comptabilisés à la juste valeur et que les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes au rapport financier (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

5. Gestion des risques associés aux instruments financiers et du capital (suite)

c) Risque de marché (suite)

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations. Le régime est exposé au risque de taux d'intérêt lorsqu'il détient des placements portant intérêt dont la juste valeur peut varier par la suite d'une fluctuation de la courbe générale des taux d'intérêt. Le régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Dans l'hypothèse où le régime conservait ses placements de marché monétaire en excluant les sous-jacents des fonds communs, sauf les fonds communs de marché monétaire, détenus au 31 décembre 2023 jusqu'à leur échéance ou à leur règlement, sans prendre de mesure visant à modifier le risque de taux d'intérêt, une variation à la hausse ou à la baisse de 1 % des taux d'intérêt aurait pour effet de diminuer ou d'augmenter l'actif net de 238 329 \$ (189 560 \$ au 31 décembre 2022).

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères.

Le régime réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des ventes, des achats et des activités d'investissement libellés dans une monnaie étrangère.

Le régime est également exposé indirectement au risque de change par ses placements à l'étranger libellés en dollars canadiens. Excluant les sous-jacents des fonds communs, le régime possède des instruments financiers en devises totalisant 49 803 784 \$ (44 594 530 \$ au 31 décembre 2022), soit une proportion de 16 % (16 % au 31 décembre 2022).

Au 31 décembre 2023, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié d'un pourcentage de taux de change de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'impact sur l'actif net disponible pour le service des prestations et les variations des justes valeurs des placements et des passifs connexes aurait augmenté ou diminué l'actif net de 4 980 378 \$ (4 459 453 \$ en 2022).

e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes au rapport financier (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

5. Gestion des risques associés aux instruments financiers et du capital (suite)

f) Autre risque de prix (suite)

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions et de ses fonds communs. Au 31 décembre 2023, si les cours des actions, des fonds communs et des bons de souscription avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué d'environ 30 550 526 \$ (27 444 000 \$ au 31 décembre 2022). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

6. Charges à payer

	2023	2022
Honoraires de gestion	221 626 \$	173 109 \$
Soutien administratif	16 474	14 711
Frais d'enregistrement	41 716	39 172
Frais du fiduciaire	12 042	30 509
Salaires et charges sociales	935	50 000
Frais de formation, déplacement et représentation	734	–
Déductions à la source	–	1 123
	293 527 \$	308 624 \$

7. Opérations entre parties liées

L'employeur, dans le cours normal de ses activités, fournit gratuitement un local au régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.

Les dépenses relatives aux frais de déplacement des membres du comité de retraite sont remboursées par le régime, lequel les réclame ensuite aux établissements participants. Aucun montant n'a été avancé par le régime et n'est à recevoir aux 31 décembre 2023 et 2022.

8. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2022 ont été reclassées de sorte qu'elles soient conformes à la présentation du rapport financier adoptée en 2023. À la note 4, les rubriques fonds communs en obligations et fonds communs diversifiés en obligations ont été regroupé sous la rubrique fonds communs à titres à revenu fixe.



RAPPORT ANNUEL 2023

Comité de retraite des chargés de
cours de l'Université du Québec